



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

16-165

OBJET : Adhésion à l'association Orbival et cotisations 2016 à verser à l'association Orbival des deux ex-EPCI, Communauté de communes Charenton/St Maurice et Communauté d'Agglomération du Val-de-Marne (CAVM)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	72
Représentés	15
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents : Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANER ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

Représentés : Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents : Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Accusé de réception en préfecture
094-20057941-201609261116165-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

OBJET: Adhésion à l'association Orbival et cotisations 2016 à verser à l'association Orbival des deux ex-EPCI, Communauté de communes Charenton/St Maurice et Communauté d'Agglomération du Val-de-Marne (CAVM)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5, 5^{ème} paragraphe, 2^{ème} alinéa ;

VU les missions dont s'est dotée l'association ORBIVAL : le développement de l'attractivité économique, touristique, culturelle et patrimoniale du département. Elle œuvre ainsi à la cohésion sociale et l'égalité d'accès des populations du Val-de-Marne aux services et équipements publics sur l'ensemble du département.

CONSIDERANT l'intérêt de l'établissement public territorial d'assurer la continuité des compétences optionnelles et facultatives des anciens EPCI ;

CONSIDERANT que pour l'année 2016, le montant de cotisation pour l'EPT est fixé au montant de la cotisation des deux ex-EPCI composant le territoire, soit :

- | | |
|---|-------|
| - Communauté de Communes Charenton/St Maurice | 3200€ |
| - Communauté d'Agglomération du Val-de-Marne (CAVM) | 3200€ |

Après avis favorable de la commission Finances en date du 19/09/2016.

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer à l'association ORBIVAL,

DECIDE d'inscrire la dépense de la cotisation des deux ex-EPCI à cette association au chapitre 011, compte 628-1 du budget principal 2016 de l'Etablissement Public territorial ParisEstMarne&Bois,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal en cours, au chapitre 74, article 748-38.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160926-1116-165-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016